CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 23/24

Demande d'un crédit de CHF 154'023.70 pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du Tennis Padel Club de Crans (TPC)

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. ROBERT MIDDLETON, SYNDIC

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le présent préavis, traitant d'une demande de crédit de CHF 154'023.70 pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du Tennis Padel Club de Crans (TPC).

1. Préambule

Les terrains du TPC en gazon synthétique sont âgés d'environ 25 ans et sont en fin de vie. Selon les fournisseurs contactés par le TPC, la durée de vie de ces surfaces est d'environ 15 à 20 ans, selon entretien.

La surface originale à l'ouverture du club en 1983 était de la résine "Greenset" posée sur une dalle en béton, matière en dur et imperméable. Une quinzaine d'années plus tard, du gazon synthétique a été déposé sur cette dernière.

2. État actuel des terrains

La fibre du gazon synthétique était initialement d'une hauteur de 23 mm, il n'en reste plus que maximum 10 mm et la zone de service est usée jusqu'à la trame sur certains courts.

Les photos qui suivent indiquent clairement l'usure des terrains.



Figure 1 - Décollage



Figure 2 - Déchirure

Plusieurs réparations partielles et de fortune ont été effectuées depuis 2017, dont des travaux importants (CHF 35'000) sur le terrain No.1 pour traitement de racines et remplacement d'une partie de la surface.

3. Le Tennis Padel Club de Crans TPC

3.1 Tennis

En 2023, le nombre de joueurs inscrits au tennis se monte à 400, dont 55 avec un abonnement saisonnier, 200 en tant que joueurs à la carte, et 145 enfants pour l'école de tennis (en 2018 : 442, dont 141 enfants). Les habitants de Crans représentent 44% des membres adultes (53% de Crans pour les enfants).

Pendant le COVID les activités Interclubs ont souffert. Néanmoins, avec l'augmentation du nombre de joueurs actifs, le club envisage d'engager les équipes suivantes pour la saison 2024.

- Une équipe Interclubs Jeunes Seniors (+35 ans)
- Une autre équipe Messieurs (dont des juniors prometteurs)
- Une équipe féminine
- Interclubs juniors (4 équipes : trois garçons et une filles)
- "Bellaria" et "Lombardet" destinées aux non-classés femmes et hommes respectivement.

Bien évidemment, la réalisation de ces intentions dépend de la rénovation des terrains avant le début de la saison.

L'école de tennis se déroule toute l'année. Le club vient d'engager deux jeunes professeurs, dont un vient de l'Académie Wawrinka. Ces deux jeunes professeurs ont comme objectifs de dynamiser le tennis chez les jeunes et de former la relève. Cette dernière pourra rejoindre les équipes adultes, permettant de mélanger les générations. Le TPC envisage l'engagement d'un 3ème professeur de tennis pour les enfants, car le club n'arrive pas à satisfaire la demande, qui est importante.

Plusieurs tournois ont été organisés dans le club, avec des joueurs de très bon niveau venant de toute la Suisse romande, ce qui permet de donner une belle visibilité au club et à Crans.

3.2 Padel

Le TPC est à un tournant stratégique.

Sur le plan mondial, mais en particulier en Europe, le padel commence à prendre le dessus en tant que sport de raquette le plus populaire. Au TPC, l'occupation des trois terrains de padel dépasse de manière significative celle des terrains de tennis. Le comité du TPC constate que d'autres communes répondent actuellement à cette popularité et envisagent ou ont déjà commencé la construction de terrains de padel.

Conscient de cet essor, le comité hésite à investir pour le moment dans de nouveau terrains en attendant de voir l'évolution de l'offre dans la région. (Pour rappel, le TPC dispose actuellement de trois terrains de padel ; le premier a bénéficié en 2018 d'une subvention de CHF 30'000.- de la commune - préavis 19/18. Les deux autres ont été construits avec les fonds propres du club, mais ont été transférés gratuitement par le club à la commune après construction pour une valeur bilan de CHF 400'000.-, de façon à ce que l'ensemble des installations dans la zone sportive du haut du village soient propriété communale.)

4. Proposition du Comité

Une première version de ce préavis proposait le remplacement de la surface de tous les quatre terrains de tennis. À la lumière de ces discussions stratégiques internes du TPC, la Municipalité a retiré cette proposition. Suite à de nouvelles discussions avec le comité du TPC, le présent préavis propose le remplacement de seulement trois des terrains en attendant une décision stratégique future du TPC sur une expansion éventuelle de la section padel en transformant le quatrième terrain en padel ou bien le garder pour le tennis.

En fonction de cette évolution, la Municipalité se réserve la possibilité de présenter un deuxième préavis après 2-3 ans pour la réfection du quatrième terrain si les ambitions du club pour l'école de tennis et les équipes de compétition se réalisent (v. 3.1 dessus). Si le club décide d'investir plutôt dans le padel, il est prévu que cet investissement soit entrepris principalement avec les revenus provenant de l'exploitation du padel (et que le ou les terrains deviennent, comme les trois existants, propriété de la commune).

Concrètement il est proposé de rénover les terrains Nos 2, 3, et 4 car ce sont les terrains les plus utilisés. En effet les terrains 3 et 4 sont couverts par la bulle durant la saison d'hiver et sont donc très utilisés, en particulier par l'école de tennis. Le terrain No 1, qui est en contrebas des trois autres terrains, restera avec son revêtement actuel et attendra qu'une décision stratégique soit prise.

Dans l'intervalle, le terrain non-rénové sera utilisé pour les entraînements des plus jeunes de l'école de tennis et comme solution de rechange pour les membres si les trois autres terrains devaient être simultanément occupés. Il continuera à être entretenu afin d'être utilisé pour le tennis.

5. Choix de surface de remplacement

Pour déterminer le choix de la surface de revêtement, le TPC a testé différentes surfaces de jeu lors des tournois et compétitions à l'extérieur et a récolté des commentaires et critiques des membres des lieux et de nos joueurs. Les responsables ont également partagé leurs expériences par rapport aux fournisseurs et au matériel.

Par la suite, le comité et les professeurs du TPC ont essayé plusieurs types de surface afin de trouver celle qui conviendra le mieux, autant pour les membres et les élèves de l'école de tennis, que pour l'image de marque de Crans, lors de tournois.

Le choix du TPC est pour un type de terrain dit "terre-battue synthétique", très proche de la "vraie" terre-battue mais qui n'a pas besoin d'arrosage comme cette dernière et qui sèche rapidement après une averse. Après avoir enlevé la couche de gazon synthétique, ce terrain peut être aisément posée sur la surface originale en béton; enlever cette base gonflerait le prix de 80% au minimum.

Cette surface est mieux indiquée pour protéger les articulations (danger d'un terrain en dur) et est moins glissante et moins prône à provoquer des éraflures, en cas de chute (cas des terrains actuels remplis avec du sable de quartz). Le coût d'un court en terre battue-synthétique est d'environ 30% inférieur à celui d'un court en dur. Il faut également savoir qu'un court en dur est sujet à un vieillissement plus rapide ; des craquelures dues aux mouvements du terrain, gel, intempéries et racines apparaissent assez rapidement, alors qu'un court en terre-battue synthétique épouse et joue avec le mouvement du sol.

5.1 Devis

Pour une réfection des quatre terrains, le club a demandé des devis à trois sociétés reconnues (Jacquet, Realsport et Tennis Bau). Celui de Jacquet était le plus avantageux. Jacquet a établi un nouveau devis pour la réfection de seulement trois terrains pour un montant de CHF 154'023.70 TTC. La Municipalité propose d'accepter celui de Jacquet. Cette société accompagne le club depuis plus de 20 ans et est un acteur connu, de bonne réputation comme fournisseur de terrain de tennis en Suisse romande, qui vient de fêter ses 115 ans.

5.2 Description des travaux

- Dessablage, arrachage des revêtements usés, et évacuation à la décharge
- Nettoyage à la balayeuse rotative, grattage des surfaces
- Pose d'une plaque anti-rhizome
- Pose d'un tapis avec une fibre de 12mm couleur ocre, remplissage de sable teinte ocre
- Remplacement des poteaux et filets

5.3 Financement

Le coût total des travaux est de CHF 154'023.70 TTC. Cette charge sera financée par la trésorerie courante. Le Fonds du Sport Vaudois, sur présentation d'un dossier du TPC, a déjà engagé une subvention d'environ CHF 30'000.00, qui viendra en diminution du montant prévu par ce préavis.

Comme demandé par les commissions de surveillance, nous confirmons que la dette de la commune se monte à l'heure actuelle à CHF 2,5 millions.

5.4 Amortissement

La Municipalité propose de porter le montant de CHF 154'023.70 en augmentation du compte 9143.02 Réfection de terrains de Tennis ; et d'amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 15'500.-par an.

6. Informations complémentaires

La politique municipale a toujours été de faire les investissements et dépenses nécessaires pour encourager les sports dans la commune. Il existe des conventions pour le tennis (ainsi que pour le foot) qui prévoient que l'entretien lourd appartient à la commune. Dans les comptes 2022, l'on trouve une dépense pour l'entretien du TPC (chapitre 3513) de CHF 11'788.90 et pour le FCC de 108'646.85 (chapitre 3505).

La bulle pour la saison d'hiver et les courts padel du TPC sont des exceptions.

- a) Afin de permettre la pratique du tennis toute l'année pour les membres et pour l'école de tennis, c'est le club qui a décidé en 2005 d'investir pour la bulle (CHF 280'000 pour l'acquisition et CHF 145'000, en 2020-2021, pour le remplacement de la bulle dont CHF 21'000.- de subvention par le Fond du Sport Vaudois et CHF 28'000.- pour le remplacement de l'éclairage);
- b) Le club a décidé d'investir ses propres fonds pour le padel afin de prendre de l'avance sur un marché en pleine évolution. Si la bulle reste propriété du club, les terrains de padel (valeur bilan 2022 CHF 400'000) ont été transférés à la commune.

Le fait que les installations de tennis (à part la bulle) soient financées par la commune permet au TPC de pratiquer des cotisations tennis très abordables. Pour la saison d'été 2023 les cotisations pour les habitants de Crans étaient :

Adulte	CHF	250
Couple	CHF	410
Junior 15-20	CHF	100
Écolier <15	CHF	60

7. Conclusion

Pour les raisons explicitées dessus, il est urgent de remplacer la surface de trois des quatre terrains du TPC.

Ceci étant exposé, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 23/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 154'023.70 pour la

réfection de la surface de trois des quatre terrains du TPC.

Ouï le rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées

d'étudier ce préavis;

Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

a) d'approuver le préavis No 23/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 154'023.70 pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du TPC;

b) de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 26 février 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Robert Middleton Pascaline Keller

La Secré

aire suppl.